

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ROME : Lettre de S. S.

Léon XIII au cardinal Rampolla (*Suite et fin*) ; le Scapulaire du Mont-Carmel. —

CHRONIQUE DIOCÉSAINNE : nominations ecclésiastiques ; ordinations ; le bazar de la cathédrale. — LES

PROCHAINES CANONISATIONS. — UNE LET-



SOMMAIRE

TRE DE M. FAZZARI. —

PÈLERINAGE A ROME

DE LA SAINT-VINCENT

DE PAUL. — LES MIS-

SIONNAIRES EN AFRI-

QUE. — OU IRA-T-ON

PLEURER. — LES MÉ-

MOIRES DE CLUSERET.

— LA DOT DE NICOLE

(*suite*). — PRIONS POUR

NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents

Une piastre par an, payable d'avance.

2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
M. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal,

PRIÈRES DES QUARANTE HEURES.

LUNDI, 29	AOUT	—Hemmingford.
MERCREDI, 31	“	—Ile Perrot.
VENDREDI, 2	SEPT.	—Sainte-Béatrice.

FÊTES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE, 28	AOUT	—Treizième dim. après la Pentecôte. S. Cœur de Marie, d. m., orns blancs. <i>On annonce la solennité de la Nativité de la Très-Sainte Vierge.</i>
Lundi, 29	“	—Décollat. de S. J.-Bte, d. m., orns rouges.
Mardi, 30	“	—Sainte Rose de L., V., d., orns blancs.
Mercredi, 31	“	—S. Raymond Nol., C., d., orns blancs.
Jedi, 1	SEPT.	—S. Augustin, E. D., d., 29 août, o. blancs.
Vendredi, 2	“	—S. Etienne, C., sem., ornements blancs.
Samedi, 3	“	—De l'Imm. Conception, sem., orns blancs.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.—*Mardi* 30, neuvaine préparatoire à la fête de la Nativité.

Mercredi 31, à 7 heures, grand'messe pour les bienfaiteurs de l'Archevêché.

SAINTE-JOSEPH.—*Dimanche* 28, ordination.

Dimanche 28.—Solennité des titulaires de Saint-Joachim à la Pointe-Claire et à Chateauguay, Sainte-Jeanne de Chantal à l'Ile Perrot, Saint-Barnélemi, Saint-Louis à Terreborre. Fête de celui de Saint-Augustin.

**Lettre de Sa Sainteté le Pape Léon XIII
au cardinal Maria Théobald Ruffini**

SON SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

(Suite et fin.)

Plus d'une fois Nous avons exprimé le désir de voir la fin de ce dissentiment, et récemment encore dans l'allocution consistoriale du 23 mai dernier, Nous avons fait entendre que Nous étions disposé à étenare ainsi d'une manière spéciale, comme aux autres nations, l'œuvre de la pacification à l'Italie, qui, à tant de titres, Nous est chère et étroitement unie. Mais ici, pour arriver à cette concorde, il ne suffit pas, comme ailleurs, de pourvoir à quelque intérêt religieux en particulier, de modifier ou d'abroger des lois hostiles, d'empêcher des dispositions contraires dont Nous sommes menacé ; mais il faut en outre et principalement régler, comme il convient, la condition du Chef suprême de l'Eglise, devenue indigne de Lui, depuis beaucoup d'années, par les violences et les injures, et incompatible avec la liberté du ministère apostolique. A cette fin Nous avons eu soin, dans l'allocution précitée, de mettre à la base de cette pacification la justice et la dignité du Siège Apostolique, et de réclamer pour Nous un état de choses dans lequel le Pontife romain ne doive être soumis à personne et puisse jouir d'une liberté pleine et non illusoire. Il n'y avait pas lieu de mal comprendre Nos paroles et beaucoup moins de les dénaturer en les pliant à un sens absolument contraire à Notre pensée. Il en ressortait clairement le sens voulu par Nous, à savoir que la condition indispensable de la pacification en Italie était la restitution d'une vraie souveraineté au Pontife romain. Car, dans l'état actuel des choses, il est manifeste que, plus qu'en Notre pouvoir, Nous sommes dans le pouvoir d'autres, de la volonté desquels il dépend de modifier quand et comme il leur plaît, selon les changements des hommes et des circonstances, les conditions mêmes de Notre existence. *Verius in aliena potestate sumus quam Nostra*, comme Nous l'avons répété plus d'une fois. C'est pourquoi Nous avons toujours, dans le cours de Notre Pontificat, conformément à Notre devoir, revendiqué une souveraineté effective pour le Pontife romain non par ambition ni dans un but d'une grandeur terrestre, mais comme une garantie vraie et efficace de son indépendance et de sa liberté.

En effet, l'autorité du Pontificat suprême instituée par Jésus-Christ et conférée à saint Pierre et par lui à ses successeurs légitimes, les Pontifes romains, destinés à continuer dans le monde jusqu'à la consommation des siècles la mission réparatrice du Fils de Dieu, enrichie des plus nobles prérogatives, dotée des pouvoirs les plus sublimes, propres et juridiques, tels que les exige le gouvernement d'une vraie et très parfaite société, ne peut, de sa nature même et par la volonté expresse de son divin

Fondateur. être soumise à aucune puissance terrestre, mais elle doit jouir de la liberté la plus entière dans l'exercice de ses hautes fonctions. Et comme c'est de ce pouvoir suprême et de son libre exercice que dépend le bien de l'Eglise tout entière, il était de la plus haute importance que son indépendance et la liberté natives fussent assurées, garanties, défendues à travers les siècles, dans la personne de celui qui en était investi, avec ces moyens que la Providence divine aurait reconnus aptes et efficaces au but. Ainsi, lorsque l'Eglise fut sortie victorieuse des longues et dures persécutions des premiers siècles, qui ont été comme le sceau manifeste de sa divinité ; lorsque ce que l'on peut appeler l'ère d'enfance fut passé et qu'arriva pour elle le temps de se montrer dans le plein épanouissement de sa vie, une situation particulière qui, peu à peu, par le concours de circonstances providentielles, finit avec l'établissement de leur principat civil, commença pour les Pontifes de Rome.

Celui-ci s'est conservé, sous une forme et avec une extension diverses, à travers les vicissitudes infinies d'un long cours de siècles jusqu'à nos jours, rendant à l'Italie et à toute l'Europe, même dans l'ordre politique et civil, les avantages les plus signalés.—Les barbares repoussés ou civilisés ; le despotisme combattu et dompté ; les lettres, les arts, les sciences favorisés ; les libertés des communes, les entreprises contre les musulmans, quand ils étaient, eux les ennemis les plus redoutés non seulement de la religion, mais de la civilisation chrétienne et de la tranquillité de l'Europe ; ce sont là des gloires des Papes et de leur principat. Une institution née par des voies si légitimes et spontanées, qui a pour elle une possession pacifique et incontestée de douze siècles, qui a contribué puissamment à la propagation de la foi et de la civilisation, qui s'est acquis tant de titres à la reconnaissance des peuples, a plus que tout autre le droit d'être respectée et maintenue : ce n'est pas parce qu'une série de violences et d'injustices est parvenue à l'opprimer que les desseins de la Providence sur elle peuvent être regardés comme changés.—Même si l'on considère que la guerre faite au principat civil des Papes fut toujours l'œuvre des ennemis de l'Eglise et de la religion, et, dans cette dernière période, l'œuvre principale des sectes qui, en abattant le pouvoir temporel, ont voulu s'aplanir la voie pour prendre d'assaut et combattre le pouvoir spirituel des Pontifes eux mêmes, cela même confirme clairement qu'aujourd'hui encore dans les desseins de la Providence, la souveraineté civile des Papes est ordonnée comme moyen vers l'exercice régulier de leur pouvoir apostolique, comme étant celle qui en sauvegarde efficacement la liberté et l'indépendance.

Ce qu'on dit en général du principat civil des Papes vaut à plus forte raison et d'une manière spéciale pour Rome. Ses destinées se lisent clairement dans toute son histoire : à savoir que, comme dans les conseils de la Providence, tous les événements humains ont été ordonnés pour le Christ et son Eglise, ainsi la Rome anti-

que et son empire ont établis pour la Rome chrétienne ; et que ce n'est pas sans une disposition spéciale que le prince des apôtres, saint Pierre, a dirigé ses pas vers cette métropole du monde païen pour en devenir le pasteur et lui transmettre à perpétuité l'autorité de l'apostolat suprême. C'est ainsi que le sort de Rome a été lié d'une manière sacrée et indissoluble, à celui du Vicaire de Jésus-Christ : et quand, à l'aurore des temps meilleurs, Constantin le Grand résolut de transférer en Orient le siège de l'empire romain, on peut admettre avec un fondement de vérité que la main de la Providence l'a guidé, afin que les nouvelles destinées sur la Rome des Papes s'accomplissent mieux.

Il est certain qu'après cette époque, grâce aux temps et aux circonstances, spontanément, sans offense et sans opposition de personne, par les voies les plus légitimes, les Pontifes en sont devenus les maîtres mêmes politiquement ; et, comme tels, ils l'ont gardée jusqu'à nos jours.—Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les immenses bienfaits et les gloires que les Pontifes ont procurés à leur ville de prédilection, gloires et bienfaits qui sont écrits, du reste, en lettres ineffaçables sur les monuments et dans l'histoire de tous les siècles. Il est superflu aussi d'indiquer que cette Rome porte la marque pontificale profondément gravée dans toutes ses parties et qu'elle appartient aux Pontifes par des titres tels et si nombreux qu'aucun prince n'en a jamais eu de pareils sur n'importe quelle ville de son royaume. Néanmoins, il importe grandement d'observer que la raison de l'indépendance et de la liberté Pontificale dans l'exercice du ministère apostolique revêt une force plus grande et toute spéciale, quand elle s'applique à Rome siège naturel des Souverains-Pontifes, centre de la vie de l'Eglise, capitale du monde catholique. Ici, où le Pontife demeure habituellement, où il dirige, administre, commande afin, que les fidèles de tout l'univers puissent, en toute confiance et sécurité, lui prêter l'hommage, la fidélité, l'obéissance qu'ils Lui doivent en conscience ; ici, de préférence, il est nécessaire qu'il soit placé dans une telle condition d'indépendance, dans laquelle non seulement sa liberté ne soit en rien entravée par lui que ce soit, mais qu'il soit évident à tous qu'elle ne l'est pas, et cela non par une condition transitoire et changeant à tout événement, mais stable et durable de sa nature. Ici, plus qu'ailleurs, le déploiement de la vie catholique, la solennité du culte, le respect et l'observation publique des lois de l'Eglise, l'existence tranquille et légale de toutes ses institutions catholiques doivent être possibles et sans crainte d'entraves.

De tout cela il est facile de comprendre comme s'impose aux Pontifes romains et combien est sacré pour eux le devoir de défendre et de maintenir la souveraineté civile et sa légitimité ; devoir rendu encore plus sacré par la religion du serment. Ce serait folie de prétendre qu'ils consentiraient eux-mêmes à sacrifier avec la souveraineté civile ce qu'ils ont de plus cher et de plus

précieux : Nous voulons parler de leur liberté elle-même dans le gouvernement de l'Eglise, pour laquelle leurs prédécesseurs ont, en toute occasion, si glorieusement combattu.

Nous, certes, avec l'aide de Dieu, Nous ne faillirons pas à notre devoir, et sans le retour à une souveraineté véritable et effective, telle que la requièrent Notre indépendance et la dignité du Siège apostolique, Nous ne voyons d'autre accès ouvert à des accords et à la paix. Toute la catholicité elle-même, très jalouse de la liberté de son chef, ne se tranquilliserait jamais jusqu'à ce qu'il soit fait droit à ses plus justes revendications.

Nous savons que des hommes politiques, contraints par l'évidence des choses de reconnaître que la condition présente n'est pas telle qu'elle convint au pontificat romain, méditent d'autres projets et expédients pour l'améliorer. Mais ce sont là de vaines et inutiles tentatives ; et telles seront toutes celles de semblable nature qui, sous de précieuses apparences, laissent de fait le Pontife dans un état de vraie et réelle dépendance. Le vice gît dans la nature même des choses telles qu'elles sont présentement établies, et aucun tempérament ou égard extérieur, dont on se servirait, ne peut jamais suffire à l'écartier. Il est naturel au contraire, de prévoir des cas où la condition du Pontife devienne même pire, soit par une prépondérance d'éléments subversifs et d'hommes qui ne dissimulent pas leurs desseins contre la personne et l'autorité du Vicaire du Christ, soit par des guerres et des complications multiples qui pourraient en naître à son détriment. — Jusqu'ici l'unique moyen dont la Providence s'est servie pour défendre, comme il convenait, la liberté des Papes, a été leur souveraineté temporelle ; et quand ce moyen a manqué, les Pontifes ont toujours été ou persécutés, ou prisonniers, ou exilés, ou certes soumis au pouvoir d'un autre, et, par conséquent, dans la condition de se voir rejetés à chaque événement sur l'une ou l'autre de ces voies. C'est l'histoire de toute l'Eglise qui l'atteste,

On espère néanmoins dans le temps et on s'en remet à lui, comme si, en se prolongeant, la condition présente pouvait devenir acceptable. Mais la cause de leur liberté est pour les Pontifes et pour la catholicité tout entière d'un intérêt primordial et vital, et par conséquent, on peut être certain qu'ils la voudront toujours garantie et dans le mode le plus sûr. Ceux qui la comprennent différemment ne connaissent pas ou feignent de ne pas connaître la nature de l'Eglise, la nature et la force de sa puissance religieuse, morale et sociale que ni les injures du temps ni la prépotence des hommes ne parviendront jamais à abattre. S'ils s'en rendaient compte et s'ils avaient vraiment du sens politique, ils ne songeraient pas seulement au présent ni ne se coufferaient dans des espérances trompeuses pour l'avenir mais en donnant eux-mêmes au Pontife romain ce qu'il réclame à bon droit, ils mettraient fin à une situation pleine d'incertitudes et de périls, en assurant de cette manière les grands intérêts et les destinées mêmes de l'Italie.

Il n'y a pas à espérer que Notre parole sera comprise par ces hommes qui ont grandi dans la haine de l'Eglise et du Pontificat, à dire vrai, de même que ceux-ci détestent la religion, de même ils ne veulent pas le véritable bien de leur terre natale. Mais ceux-là qui non imbus de vieux préjugés ni animés d'un esprit irréligieux, apprécient justement les enseignements de l'histoire, et les traditions italiennes et ne séparent pas l'amour de l'Eglise de l'amour de la patrie, voient avec Nous que dans l'union avec la Papauté réside précisément pour l'Italie le principe le plus fécond de sa prospérité et de sa grandeur.

L'état actuel des choses en est la confirmation. Déjà il est hors de doute, et les hommes politiques italiens eux-mêmes l'avouent, que le dissentiment avec le Saint-Siège n'est pas utile mais nuit à l'Italie en lui créant ni peu ni de légères difficultés intérieures et extérieures. A l'intérieur le dégoût des catholiques en voyant que les revendications du Vicaire de Jésus-Christ ne sont prises en aucune considération et sont méprisés.—le trouble des consciences—l'accroissement de l'irreligion, et de l'immoralité, éléments grandement nuisibles au bien public. A l'extérieur, le mécontentement des catholiques, en voyant les intérêts les plus vitaux de la chrétienté compromis avec la liberté du Pontife :—difficultés et périls qui même dans l'ordre politique peuvent en découler pour l'Italie et dont Nous désirons de toute Notre âme que notre patrie soit préservée. Qu'on fasse cesser le conflit par celui qui le peut et le doit en restituant au Pape la position qui lui convient, et toutes ces difficultés cesseront du coup. Bien plus l'Italie en bénéficierait grandement en tout ce qui constitue la vraie gloire et le bonheur d'un peuple ou qui mérite le nom de civilisation, car de même qu'elle a reçu en partage de la Providence d'être la nation la plus voisine de la Papauté ainsi elle est destinée à en recevoir plus abondamment, si elle ne la combat on ne s'y oppose les influences bienfaisantes.

On objecte que pour rétablir la souveraineté pontificale, il faudrait renoncer à de grands avantages déjà obtenus, ne tenir aucun compte des progrès modernes, revenir en arrière jusqu'au moyen-âge. Mais ce sont pas là des motifs valables.

A quel bien vrai et réel s'opposerait en effet la souveraineté pontificale ? Il est indubitable que les villes et les régions déjà soumises au principat civil des Pontifes ont été, par cela même, préservées plus d'une fois de l'asservissement à la domination étrangère et ont toujours gardé le caractère et les habitudes purement italiennes. Aujourd'hui encore il ne pourrait en être autrement : car si, par sa haute mission, universelle et perpétuelle, le Pontificat appartient à toutes les nations, il est une gloire spécialement italienne à cause du Siège que la Providence lui a assigné.—Que si l'unité de l'Etat venait ainsi à faire défaut, sans entrer dans des considérations qui touchent au mérite intrinsèque de la chose, et Nous plaçant uniquement un instant sur le terrain

même des adversaires, Nous demandons si cette condition d'unité constitue pour les nations un bien si absolu que, sans lui il n'y a pour elle ni prospérité ni grandeur, ou si supérieur qu'il doit prévaloir sur tout autre. Le fait de nations très florissantes, puissantes et glorieuses qui n'ont pas eu et qui n'ont pas cette forme de l'unité que l'on désire, répond pour Nous, et cette réponse se trouve aussi dans la raison naturelle qui dans un conflit, reconnaît que le bien de la justice, premier fondement du bonheur et de la stabilité des Etats, doit prévaloir ; et cela spécialement quand il est lié, comme c'est le cas ici, à l'intérêt supérieur de la religion et de l'Eglise tout entière. Devant celui-ci, il n'y a pas à hésiter ; que si de la part de la Providence ça été un effet de préférence spéciale envers l'Italie d'avoir placé dans son sein la grande institution du Pontificat, dont chaque nation se sentirait hautement honorée, il est juste et nécessaire que les Italiens ne regardent pas à des difficultés pour la mettre dans une condition qui lui convienne. D'autant plus que, sans exclure de fait d'autres tempéraments utiles et opportuns, sans parler d'autres biens précieux, l'Italie, en vivant en paix avec le Pontificat, verrait l'unité religieuse, fondement de tout autre et source d'immenses avantages même sociaux, puissamment cimentée.

Les ennemis de la souveraineté pontificale font appel aussi à la civilisation et au progrès. Mais pour bien s'entendre dès le principe, ceci seul qui conduit au perfectionnement intellectuel et moral, ou au moins qui ne s'y oppose pas, peut constituer pour l'homme le véritable progrès ; et il n'y a pas de source plus féconde de ce genre de civilisation que l'Eglise, qui a la mission de conduire toujours l'homme à la vérité et à la rectitude de la vie. En dehors de cette sphère, tout genre de progrès n'est en vérité que recul et ne saurait que dégrader l'homme et le refouler vers la barbarie ; et ni l'Eglise ni les Pontifes, soit comme Papes soit comme princes civils, ne pourraient, pour le bonheur de l'humanité, s'en faire jamais les fauteurs. Mais tout ce que les sciences, les arts et l'industrie humaine ont trouvé de nouveau pour l'utilité et les besoins de la vie, tout ce qui favorise le commerce honnête et la prospérité des fortunes publiques et privées ; tout ce qui n'est pas licence, mais liberté vraie et digne de l'homme, tout cela est béni par l'Eglise et peut avoir une part très large dans le principat civil des Papes. Et les Papes, quand ils en seraient de nouveau en possession, ne manqueraient pas de l'enrichir de tous les perfectionnements dont il est capable, en faisant droit aux exigences des temps et aux nouveaux besoins de la société. La même sollicitude paternelle dont ils ont été toujours animés envers leurs sujets leur conseillerait encore dans le présent de rendre douces les charges publiques, de favoriser avec la plus large générosité les œuvres de charité et les instituts de bienfaisance, de prendre un soin spécial des classes nécessiteuses

et ouvrières en en améliorant le sort : de faire, en un mot, de leur principat civil, aussi dans le présent, une des institutions les mieux aptes à former la prospérité des sujets.

Il serait inutile de reproduire contre lui l'accusation d'être né du moyen-âge.—Car il aurait les formes et les améliorations utiles exigées par les temps modernes, et si, dans la substance, il était ce qu'il a été dans les temps du moyen-âge, à savoir une souveraineté disposée pour sauvegarder la liberté et l'indépendance des Pontifes romains dans l'exercice de leur autorité suprême, qu'est-ce à dire ? Le but très important auquel il sert, les avantages multiples qui en découlent pour la tranquillité les Etats, la manière douce avec laquelle il s'exerce, l'impulsion puissante qu'il a toujours donnée à tous les genres de sciences et de cultures civile, sont des éléments qui conviennent admirablement à tous les temps, qu'ils soient civilisés et tranquilles, ou qu'ils soient barbares et troublés. Ce serait démente de vouloir le supprimer pour cela seul qu'il florissait aux siècles du moyen âge.— Du reste, si ceux-ci, comme toutes les époques, ont eu des vices et des habitudes blâmables, ils ont eu pourtant des avantages si particuliers que ce serait une véritable injustice de les méconnaître. En Italie, qui, précisément dans le cours de ces siècles, dans les sciences, les lettres, les arts, dans les entreprises militaires et navales, dans le commerce, dans les organisations municipales, a atteint tant de grandeur et de célébrité qu'elles ne pourront jamais ni être détruites ni obscurcies, devrait, plus que tout autre, savoir les apprécier.

Nous voudrions, Monsieur le cardinal, que ces idées, découlant de considérations si hautes et qui tiennent compte de tous les intérêts légitimes, pénétrèrent toujours plus dans tous les esprits, et que non seulement tous les vrais catholiques, mais aussi ceux qui aiment l'Italie d'un amour sincère, entrent ouvertement dans Nos vues et les secondent—De toute manière, en favorisant la réconciliation avec le Pontificat et en en indiquant les conditions fondamentales, Nous sentons que Nous avons satisfait à un de Nos devoirs devant Dieu et les hommes, quels que soient les événements qui suivront.

Quant à vous, Nous sommes certain que vous voudrez toujours employer toute votre activité intelligente à l'exécution des desseins que Nous vous avons manifestés dans cette lettre. Et afin que votre œuvre tourne au grand avantage de l'Eglise et à l'honneur du Saint-Siège, Nous implorons sur vous en abondance les lumières et les secours du Ciel. Comme gage de ceux-ci et en témoignage d'affection très spéciale, Nous vous donnons de cœur la bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 15 juin 1887.

LÉON XIII, Pape.

Le Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel.—Par un Indult spécial du 30 avril 1838, Grégoire XVI avait dispensé les fidèles qui reçoivent le Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, de l'obligation de faire inscrire leur nom dans le registre de la Confrérie.

Une décision de la Sacrée Congrégation des Indulgences, approuvée par le Souverain Pontife le 28 août 1887, révoque cette concession, ainsi que nous l'apprend le recueil des *Acta sanctæ Sedis*.

L'inscription est donc désormais nécessaire. Il en est de même des autres Scapulaires qui rattachent à une Confrérie ceux qui en sont revêtus. Mais le Scapulaire bleu de l'Immaculée Conception et le Scapulaire rouge de la Passion, ne rattachant à aucune Confrérie, ne nécessitent aucune inscription.

Nous croyons utile de citer, à cette occasion, plusieurs décisions relatives à ce Scapulaire : Nous les empruntons aux DÉCRETS AUTHENTIQUES de la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Reliques, édités en 1883, par ordre de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII.

1o L'étoffe de laine doit être exclusivement et nécessairement employée (n° 423 ; 18 août 1863).

2o La couleur doit être noire ou brune (n° 278 ; 12 février 1840).

3o Toutefois on peut tolérer des broderies d'une autre couleur ou même d'une autre matière, par exemple de soie ou d'argent, pourvu que la couleur prescrite reste prédominante (n° 423 ; 18 août 1868). C'est un usage louable d'y joindre une pieuse image.

4o La forme carrée ou rectangulaire est seule admise (n° 423 ; 18 août 1868).

5o La bénédiction n'est requise que pour le premier Scapulaire.

6o Si une personne a négligé, même pendant longtemps, de porter son Scapulaire, pourvu qu'elle n'ait point formellement renoncé à faire partie de l'association, il lui suffit de le reprendre, ou de s'en procurer un autre (n° 379 ; 27 mai 1857).

7o Le Scapulaire doit être porté jour et nuit, de manière que les deux morceaux d'étoffe tombent, l'un sur la poitrine, l'autre sur les épaules ; autrement l'on ne gagne point les indulgences (n° 277 ; 12 février 1840).

Le *Bulletin officiel des noces d'or du Pape* consacre douze grandes pages à l'indication des objets d'art religieux que les communautés religieuses, les associations catholiques ou les différents diocèses ont déjà fait parvenir ou se proposent d'envoyer à l'Exposition Vaticane. Cette indication, qui n'est d'ailleurs que la suite de beaucoup d'autres des bulletins précédents, offre un magnifique tableau où tous les pays sont représentés.

CHRONIQUE DIOCESAINE

Par décision de Mgr l'Archevêque en date du 22 août 1887 :

M. Zéphirin Délinelle a été nommé chapelain des dames du Sacré-Cœur, Sault-au-Récollet.

M. S. Rouleau, ayant donné sa démission, M. J. H. Carrières a été nommé curé de la paroisse de Saint-Charles à Montréal.

Ordination à la cathédrale par Mgr l'archevêque en date du 24 août 1887 :

Tonsure.—MM. A. Arnauld, T. Beaudry, M. Beauparlant, F. X. Chalifoux, J. B. Desrosiers, N. Ferland, A. Laliberté, A. Léveillé, N. Rémillard, J. Rondeau, *Montréal.*

Ordres-moindres.—MM. A. Chaussée, E. Geoffroy, M. Jolicœur, C. Guilbault, A. Laporte, M. Marlo, M. Roberge, E. Sylvestre.

Sous-Diaconat.—MM. A. Bertrand, I. Clairoux, A. Luppé, F. X. Pelland, A. Perreault, J. Richard, *Montréal*, et A. Lesieur, *Trois-Rivières.*

Diaconat.—M. J. Tupin, *Montréal.*

LE BAZAR DE LA CATHÉDRALE, SUPPLÉMENT, DU 5 SEPTEMBRE AU
10 SEPTEMBRE 1887.

L'objet de ce bazar est de vendre ou de tirer au sort les effets qui sont restés des dons faits l'année dernière pour la cathédrale. La valeur de ces effets est d'environ \$4.000.

Il y aura, en outre, plusieurs articles nouveaux dus à la générosité des personnes qui veulent profiter de l'occasion pour offrir quelque chose au bénéfice de l'œuvre de la Cathédrale. Tous ces dons formeront une variété d'objets qui augmentera la richesse et l'éclat du bazar.

Le programme musical de chaque soir sera varié, tant sous le rapport des musiciens que du genre de musique. La fanfare, l'orchestre, le chant, dirigés par des artistes, se succéderont pour donner à chaque soirée un nouvel intérêt.

Aux amusements ordinaires du bazar viendra se joindre tout ce qui pourra être inventé pour passer d'agréables quarts-d'heure.

Prix d'admission, 10 cents.

Chaque visiteur recevra, en payant son entrée, une carte avec laquelle il aura droit de tirer au sort l'un des souvenirs de la Cathédrale.

Comme l'administration est décidée de vendre tous les articles donnés pour le Bazar, le public pourra acquérir divers objets à des prix relativement réduits.

Voici une liste de plusieurs attractions du Bazar :

1. Bibliothèque Canadienne.—Recueil d'ouvrages de compositions canadiennes renfermés dans un magnifique meuble : Religion, science, jurisprudence, histoire, poésie. Collections, etc., etc.

Cette bibliothèque, d'une valeur approximative de \$400 à \$500, sera adjugée le 9 septembre prochain.

II. Tableau à l'huile de Mgr Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, par J. A. Marois, avec cadre : 10 pds x 8 pds.

Cette peinture sera adjugée à la communauté ou à la corporation religieuse dont l'offrande aura été plus considérable pour l'OEuvre de la Cathédrale, depuis le 1er juin jusqu'au dernier jour du Bazar.

Les personnes qui portent intérêt à l'une des corporations religieuses pourront augmenter son offrande par leurs aumônes et l'aider par là à faire l'acquisition de cette peinture.

III—(A) Tableau à l'huile de la " Sépulture du Christ, " par M. Napoléon Bourassa, avec cadre : 9 pds x 7 pds. (B) Crucifix en marbre \$300.00 ; (C) Orgue-harmonium " Dominion, " \$200.00.

Ces trois objets formant d'après l'ordre dans lequel ils sont indiqués un 1er prix, un 2ème prix et un 3ème prix, sont destinés à trois églises ou chapelles en faveur desquelles, il sera donné davantage pour la Cathédrale depuis le 1er juin jusqu'au dernier jour du Bazar.

IV—Vente et râfle d'un grand nombre d'objets : Coffre-fort, Voiture, Bagues, Candélabre, Montres, Bracelets, etc., etc., etc.

V—Distribution de Souvenirs de la Cathédrale par tirage au sort. La valeur matérielle de ces souvenirs varie de 50 cts à une piastre. Prix du billet : 5 cts.

VI—Rafraichissements, Goûters, Musique, etc., etc., etc.

LES PROCHAINES CANONISATIONS.

Le Souverain-Pontife a fixé la date du 6 janvier 1888, fête de l'Epiphanie, pour les canonisations solennelles qui auront lieu à l'époque de son jubilé sacerdotal.

Les cérémonies s'accompliront dans la salle superposée au vestibule de la basilique Vaticane. Les travaux de décoration sont faits, sur l'ordre de Sa Sainteté, de façon que désormais cette immense salle puisse remplacer la Chapelle Sixtine pour les cérémonies papales.

Les saints qui vont recevoir le suprême honneur sont les trois Bienheureux de la Compagnie de Jésus : Claver, Berchmans et Rodriguez, et les sept nobles Florentins qui s'unirent, le jour de l'Assomption de la Très-Sainte Vierge, en l'année 1233, pour instituer l'ordre des Servites de Marie.

La cause du Bienheureux Pierre Fourrier, l'apôtre et le bienfaiteur de la Lorraine, fondateur des chanoinesses régulières de Notre-Dame, qui ont d'importants établissements d'éducation en France, paraît subir un arrêt qui ne permettra point de la terminer pour l'époque du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté.

Cette première et grande cérémonie sera suivie, pendant plu-

sieurs dimanches successifs, des cérémonies de béatification de plusieurs serviteurs de Dieu :

D'abord les cinq Vénérables dont la cause de béatification est complètement terminée. Ce sont : Louis-Marie Grignon de Montfort, fondateur, au diocèse de Luçon, de la Congrégation du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse ;

Egidius-Marie de Saint-Joseph, de l'Institut de Saint-Pierre d'Alcantara ;

Clément Marie Hofbauer, Rédemptoriste, de Vienne ;

Félix de Nicosie, Frère lai de l'ordre des Capucins ;

Inès de Beninganim, religieuse augustine d'Espagne.

Pour le Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, le décret de *tuto procedi posse ad beatificationem* est annoncé comme devant paraître très prochainement.

Il y a encore quatre autres Vénérables dont la cause est assez avancée pour qu'elle puisse être menée à terme au commencement de 1888. Ce sont : Pompilius Pirotti, des Ecoles Pies ; Ancina, de l'Oratoire ; et deux missionnaires Lazaristes martyrisés : les Vénérables Perboyre et Chanel.

Il y a lieu d'espérer que N. S. P. le Pape rendra aussi, en faveur de deux Français de l'ordre des Mineurs capucins, dont nous avons annoncé la vie samedi dernier, le R. P. Cassien, de Nantes, et le R. P. Agathange, de Vendôme, l'un et l'autre martyrisés pour la foi, en 1638, en Abyssinie, un décret semblable à celui qui vient d'être rendu pour les saints d'Angleterre.

La cause de béatification d'un autre Franciscain, le vénérable Honoré de Paris est aussi en bonne voie. Les quatre premiers décrets, celui d'introduction de la cause, celui de non culte, celui de réputation de sainteté, de vertus et de miracles en général, celui des écrits, ont déjà été rendus.

La cause du vénérable Libermann, fondateur de la congrégation du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie, est arrivée au même point depuis le 15 mai 1886.

La cause de la vénérable Mère Rivier, fondatrice de la congrégation de la Présentation de Marie, a été plaidée devant N. S. P. le Pape, pour la première fois, le 17 mars dernier,

UNE LETTRE DE M. FAZZARI.

Le *Fanfulla* et le *Corriere di Roma* publient la lettre suivante de M. Fazzari :

Serra San Bruno, 30 juillet.

Loin des chaleurs, au milieu de ces forêts ombrageuses et tranquilles, je lis la polémique suscitée par la circulaire du cardinal Rampolla et par la Lettre du Souverain-Pontife.

La raison est entièrement du côté du Vatican.

J'ai le corps criblé de blessures reçues pour la cause de l'unité italienne, je n'ai jamais espéré ni demandé aucune récompense, croyant avoir fait mon devoir

comme citoyen aimant sa patrie, et c'est pourquoi je juge avec tranquillité et désintéressement les actes du gouvernement de mon pays, sans être aveuglé par des amitiés personnelles. La politique de la conciliation commencée par moi seul, en ayant eu un écho favorable du côté du Vatican, a trouvé contraire le gouvernement italien qui s'est montré indécis, soupçonneux, irrespectueux.

Lorsque je le croirai opportun, je le prouverai.

La conciliation se fera malgré les sectes, qui ont toujours empêché le développement du bien-être de notre pays, car je crois que Léon XIII ne le cède à personne en amour de la dynastie et de l'Italie, sa patrie bien-aimée.

ACHILLE FAZZARI.

Cette lettre, dit le *Moniteur de Rome*, est la meilleure réfutation des outrages faits par la presse libérale et radicale au Saint-Père à l'occasion de la publication de sa Lettre. Le mouvement réconciliateur va prendre une extension plus large et une direction plus sûre.

Pèlerinage à Rome de la Saint-Vincent de Paul.

Le président général de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, M. A. Pagès, annonce à ses confrères, par la voie du Bulletin de la Société, la date du pèlerinage de la Société à Rome. Voici quelques extraits de sa lettre :

“ Je m'empresse de vous faire savoir que la date du pèlerinage de la Société de Saint-Vincent-de-Paul à Rome est définitivement fixée. C'est du 1er au 5 février que les membres de la Société auront l'insigne honneur d'être admis près du Souverain-Pontife Léon XIII. Conformément à l'usage, le jour de l'audience ne sera fixé qu'après notre arrivée à Rome où nous devons être rendus le 30 janvier au plus tard...

“ Les nouvelles qui nous parviennent de divers pays nous font espérer que notre Société enverra à Rome de nombreux pèlerins : nous voudrions pouvoir présenter à Sa Sainteté, non seulement les membres des conférences, mais aussi quelques-uns des apprentis et des ouvriers de nos patronages. Nous engageons les présidents et directeurs de ces maisons à étudier les moyens d'assurer le voyage de délégués choisis parmi les plus méritants. Le Souverain-Pontife a toujours témoigné un grand intérêt aux membres des œuvres ouvrières pour lesquels il ressent une affection particulière. Ce sera répondre à sa paternelle sollicitude que de présenter à Sa Sainteté une délégation de ces jeunes gens que nous nous efforçons de former à la piété et à la vertu. ”

LES MISSIONNAIRES EN AFRIQUE.

M. le baron von Schwerin, professeur de géographie à l'Université de Sund, est un hardi explorateur qui a traversé à pied la moitié de l'Afrique centrale. Il se trouve en ce moment à

Bruxelles, où un rédacteur du *Journal de Bruxelles* a eu avec lui un entretien dont le passage suivant mérite d'être reproduit. D'après lui, M. von Schwerin, qui est luthérien, dit le *Journal de Bruxelles*, a longuement appuyé sur la question des missionnaires. Il parle des missionnaires protestants dans des termes très vifs. "Ceux-ci sont peut-être, dit-il, des hommes de foi mais ce sont des gens sans éducation. Il ne faut pas seulement qu'un missionnaire soit un homme de foi, mais aussi un homme de choix, un homme d'élite. Or, la plupart des missionnaires protestants n'ont aucune éducation. Comment voulez-vous que d'anciens graisseurs de machine, des cordonniers, viennent prêcher une foi qu'ils ne comprennent pas ?" M. le baron von Schwerin exagère selon nous : on peut être un homme de condition humble et prêcher la foi. Les douze apôtres étaient des pêcheurs de Galilée.

"Si je n'étais pas un philosophe, a dit M. von Schwerin, je serais un catholique, après ce que j'ai vu en Afrique. Je suis un croyant, mais pas encore un catholique. J'éprouve la plus vive admiration pour les missionnaires catholiques, surtout pour ceux de la société du Saint-Esprit. Ils font un bien immense. Quant aux missionnaires protestants du Congo, ils sont une honte pour la civilisation. Ils préparent admirablement le terrain pour les renégats.

"J'ai rencontré sur le Kassaï un missionnaire d'élite, le Père Sand, un Luxembourgeois ; il fait un grand bien."

M. von Schwerin recommande vivement d'encourager l'envoi de nombreux missionnaires catholiques au Congo. "La devise de l'Etat du Congo devrait être : *Tam Marte quam Minerva* (autant par la force que par la sagesse). Mars, c'est l'Etat ; Minerve, ce sont les missionnaires, la sagesse.

OU IRA-T-ON PLEURER ?

Un chroniqueur du boulevard décrit ainsi ses impressions à la fête officielle 14 juillet, à Paris :

"Des coups de canon me reveillèrent dès l'aurore. Sous prétexte de célébrer la liberté, on trouble le sommeil des gens, quelle que soit leur opinion, des gamins répondirent à l'artillerie officielle en faisant éclater des pétards dans la rue. Il fallut me lever.

"Je sortis. La ville était en gaieté déjà. Les bourgeois venaient sur leurs portes et regardaient les drapeaux d'un air heureux. On riait, on s'était levé pour la fête enfin !

"Le peuple était en fête ! Pourquoi ! Le savait-il ? Non. On lui avait annoncé qu'il serait en fête... Il était en fête, ce peuple. Il était content, il était joyeux. Jusqu'au soir il demeurerait ainsi en allégresse par ordre de l'autorité, et demain ce serait fini.

"J'errai dans les rues jusqu'à l'heure où la joie publique de-

vint intolérable. Les orphéons mugissaient, les artifices crépitaient, la foule s'agitait, vociférait. Et tous les rires exprimaient la même satisfaction stupide.

“ Je me trouvai, par hasard, devant l'église dont j'avais vu de loin, la veille, les deux tours. J'y entrai. Elle était vide, haute, froide, morne.

“ Au fond du chœur obscur brillait, comme un point d'or, la lampe du tabernacle. Et je m'assis dans ce repos glacé.

“ Au dehors j'entendais, si loin qu'elles semblaient venues d'une autre terre, les détonations des fusées et les clameurs de la multitude. Et je me mis à regarder un immense vitrail qui versait dans le temple endormi un jour épais et violet. Il représentait aussi un peuple, le peuple d'un autre siècle célébrant une fête autrefois, celle d'un saint assurément. Les petits hommes de verre, étrangement vêtus, montaient en procession le long de la grande fenêtre antique. Ils portaient des bannières, une châsse, des croix, des cierges, et leurs bouches ouvertes annonçaient des chants. Donc, à toutes les étapes du monde, l'éternelle foule accomplit les mêmes actes. Autrefois on fêtait Dieu, aujourd'hui on fête la Révolution !

“ Je songeais à mille choses, à ces choses si obscures du fond de la pensée, qui montent à la surface, un jour, on ne sait pourquoi. Et je me disais que les églises ont du bon...

“ Quelqu'un entrait d'un pas rapide et léger. Je tournai la tête. C'était une femme ! Elle alla vite, voilée, le front baissé, jusqu'à la grille du chœur ; puis elle tomba à genoux, comme tombe un animal blessé. Elle se croyait seule, bien seule, ne m'ayant pas vu derrière un pilier. Elle mit sa face dans ses mains, et je l'entendis pleurer.

“ Oh ! elle pleurait les larmes brûlantes des grandes douleurs ! Comme elle devait souffrir, la misérable, pour pleurer ainsi ! Était ce sur un enfant mourant ?

“ Les sons d'une fanfare bruyante éclatant dans une rue voisine m'arrivaient affaiblis à travers les murs de l'église ; mais tout le bruit du peuple en gaieté ne me paraissait plus qu'une insignifiante rumeur à côté du petit sanglot qui passait à travers les doigts fins de cette femme !

“ Ah ! pauvre cœur ! pauvre cœur ! comme je la sentais sa peine inconnue ! Quoi de plus triste sur la terre que d'entendre pleurer une femme.

“ Combien avait elle souffert ; quel flot de douleur l'avait inondée ?

“ Avait elle vu dans les yeux d'un homme, penché sur le lit d'un malade, que tout espoir devait disparaître ! Comme elle pleurerait ! Ah ! tous les cris joyeux et tous les rires que j'entendrai jusqu'à ma mort n'effaceront jamais dans mon oreille ces soupirs de douleur humaine.

“ Et je songeais, prêt à sangloter moi-même, tant est puissante

là contagion des larmes : — Si on ferme les églises, où donc ira-t-on pleurer ? ”

Où donc ira-t-on pleurer ?

Le mot est profond et amer à la fois. Mais sous sa forme expressive il est bien la critique et la condamnation la plus juste de cette morale nouvelle qui exalte si violemment l'orgueil de l'homme mais qui n'a pu trouver encore et ne trouvera jamais la force mystérieuse de sécher une larme, d'apaiser une douleur, de prévenir une révolte, de calmer un désespoir. Il n'y a qu'un Dieu qui a pu dire : “ Heureux ceux qui pleurent, heureux ceux qui souffrent, car le royaume des cieux est à eux. ” Et il n'y a que cette morale, ou plutôt cette doctrine-là qui soit pour l'homme à hauteur d'appui. ”

Les mémoires de Cluseret. — Cluseret, l'ancien général de la Commune, publie ses Mémoires. Il y raconte qu'il fut sauvé par un prêtre, en 1871, après avoir vainement cherché un refuge auprès de ceux qu'il regardait comme ses meilleurs amis.

Voici d'abord comment Cluseret avait appris le nom et l'adresse de ce prêtre.

“ Etant au ministère, écrit-il, un abbé vint me trouver assez embarrassé :

“ — Je n'ose vous dire ce qui m'amène, vous ne me comprendrez pas.

“ — Dites toujours, je comprends tout.

“ — Je voudrais voir l'Archevêque pour le confesser.

“ — Je n'y vois aucun inconvénient, faites.

“ Par habitude de prudence, je pris son nom et son adresse ; c'est ce nom et cette adresse qui me revinrent subitement ” (quand les anciens amis du général des révoltés eurent refusé de lui donner asile.)

“ Une seconde auparavant, je ne songeais pas plus au curé qu'au grand Turc. Mais le curé n'habitait pas là. Il fallait gagner sa demeure. J'y parvins avec le même bonheur qui m'avait servi jusqu'alors. Oh ! la forme ! comme dit Bridoisson. Soyez râpé, ayez l'air malheureux ou soyez chétif et malingre, la société vous suspecte et chacun vous arrête. Soyez bien mis, ayez l'air cosu, confiant ou dirigeant, chacun s'écarte et vous laisse passer.

“ Arrivé au troisième, je sonnai. Une bonne servante de curé vint m'ouvrir.

“ — Monsieur l'abbé ?

“ — Il y est.

“ — Puis-je le voir ?

“ — Voulez-vous me dire votre nom ?

“ — C'est inutile, c'est pour affaire de son ministère,

“ — Venillez entrer.

“ L'appartement était modeste et un peu vaste, je n'eus pas le temps de m'asseoir. L'abbé parut.

“ — Bonjour, monsieur l'abbé. Me reconnaissez-vous ?

“ — Parfaitement.

“ — Vous devinez ce qui m'amène ?

“ — Exactement. Vous êtes mon hôte et chez vous.

“ Ceci fut dit simplement, sans hésitation, et ce fut tout.

“ Alors, il donna ses instructions à la servante ; lui dit carrément qui j'étais, et celle-ci m'accepta comme l'envoyé de Dieu. Son maître avait parlé. Tout était dit. Terribles, cette obéissance et cette foi absolues !

L'abbé me fit observer que je ne pouvais rester chez lui dans mon costume civil sans attirer l'attention. Mieux valait, selon lui, prendre le costume ecclésiastique. En conséquence, nous procédâmes à la toilette. Et pendant cinq mois je restai à Paris comme prêtre venant passer ses examens pour le doctorat en théologie.

“ Au mois de novembre, mon hôte pensa qu'il était temps pour moi de filer, et de suite m'en procura les moyens. De Belgique on envoya un prêtre pour me chercher. Il était muni d'un passeport fait exprès pour moi. Puis, tous trois, mon hôte, le nouveau venu et moi nous nous rendîmes à la gare du Nord. Je portais le chapeau belge à trois cornes, des lunettes bleues et un fort cache-nez en laine noire.

“ Un coupé avait été retenu, et comme mes deux compagnons me témoignaient une grande déférence, chacun s'inclinait me prenant pour un ecclésiastique d'importance. Le voyage se fit sans encombre. A la frontière, le commissaire général attendait au guichet. Un à un on passait et il vous devisageait. Quand notre tour vint, mon compagnon par déférence, me céda le pas. Ce que voyant, le commissaire, au lieu de me regarder, s'inclina dévotement.”

On est étonné, après avoir lu les lignes que nous venons de citer, de trouver, à la fin des Mémoires, quelques réflexions malveillantes sur ces prêtres dont un a sauvé la vie de M. Cluseret.

LA DOT DE NICOLE.

IV

(Suite.)

— Une idée ! s'écria-t-elle tout à coup. Voici le premier de l'an qui approche. Si je touchais un mot de mon chagrin, bien délicatement, dans la lettre que je dois écrire à madame de Beuvron, notre chère demoiselle Marie, pour la féliciter de son mariage et lui souhaiter la bonne année ? Qu'en pensez-vous ?

— Ce ne serait peut-être pas maladroit. Nous verrons ce qu'elle répondra, mais auparavant, commence par bien prier.

— Vous pouvez compter que je n'y manquerai pas,

V.

Huit jours après, la lettre était partie. Ah ! les femmes, même les paysannes, sont adroites, quand il s'agit de plaider la cause de leur cœur. Nicole avait écrit à la jeune comtesse une lettre toute simple en apparence, mais d'une finesse, d'une habileté exquises.

— Où as-tu donc trouvé tout cela ? lui demandait naïvement la tante, en écoutant la lecture de cette lettre, avant qu'elle partit. Ah ! mon enfant, combien le bon Dieu t'a donné d'esprit ! Il faut l'en remercier, et t'en servir pour sa gloire et ne pas t'en enorgueillir, comme font tous ces messieurs de Paris, à présent. Ma pauvre Nicole, mille et un million de fois mieux vaut n'être comme moi qu'une vieille femme et une sottise que de ressembler à cet horrible homme que l'on appelle Voltaire ! L'audacieux scélérat ! Il ose s'attaquer à Notre-Seigneur lui-même !

Donc, la lettre partit, et vous jugez dans quelles transes Nicole attendait la réponse, avec quelle ferveur elle priait le bon saint Joseph. Car enfin, pensait-elle, à moins d'un miracle, qu'est-ce qui peut me tirer de là ?

Pour comble de malheur, Claude et ses parents voulaient que le mariage ne tardât pas. Jean et Toinette étaient de cet avis.

Il y eut même une entrevue des deux côtés, et l'on décida que la noce se célébrerait en mars.

— Si l'on faisait d'abord les fiançailles ? dit la mère de Claude.

Cette cérémonie, très usitée dans l'ancienne France, constituait un engagement sérieux et presque définitif devant l'Eglise.

Nicole le savait. Elle frémit.

Mais cette crainte ne dura qu'un instant.

Vaniteux et sot comme il l'était, Claude recherchait les beaux parleurs. Il y en avait deux à Saint-Aignan, deux qui prônaient les infâmes idées de Voltaire et consorts. Claude se montrait dis-crètement esprit fort comme eux :

— A quoi bon tous ces voyages à l'église ? dit-il. Ah ! laissez donc le curé soigner en paix son jardin. Ce sera bien assez de le déranger une fois, pour nous marier.

Nul ne répliqua, et Nicole se sentit soulagée d'un fameux poids.

Après une anxieuse attente de huit jours, elle reçut la réponse de madame de Beuvron. La jeune femme lui disait qu'elle était un peu souffrante. Les médecins de Paris lui conseillaient de revenir à la campagne, dès les premiers beaux jours. Elle comptait s'installer à Saint-Aignan, pour le commencement d'avril. " J'aimerais bien, ma chère Nicole, ajoutait-elle, que ton mariage fût différé jusqu'à mon retour. Moi-même, je t'apporterai ta couronne de mariée et je la mettrai sur ta tête, "

Un désir de la jeune comtesse était un ordre. Tout le monde se soumit, Claude le premier. Eh ! Eh ! sa vanité n'était pas médiocrement flattée de penser que la grande dame honorerait probablement la noce de sa présence. Aussi, de quel air dédaigneux mon Claude regardait-il les gens du village ! Quelles toilettes tapageuses il faisait ! Un dimanche, il alla jusqu'à paraître à la messe avec une belle perruque poudrée, comme en portaient alors les messieurs de la ville. Un fou rire courut, malgré le respect du saint lieu, dans l'assemblée, quand il entra avec sa laide figure vaniteuse et sa pèruque, qui hochait de ci de ça sur sa tête, car la perruque était grande, et la tête, petite, une vraie tête de linotte. Bah ! maître Claude ne se décontenançait pas pour si peu ! Tout occupé de lui-même et fort peu de l'office, il promenait sur les fidèles un regard superbe qui, souvent, s'arrêtait sur l'infortunée Nicole, placée dans le banc en face du sien. Ah ! la pauvre Nicole n'était pas fière, et elle priait de tout cœur. Au sortir de la messe, ce fut bien pire. Une malicieuse jeune fille se plaça derrière Claude dans la foule et, dextrement, lui fit avancer sa perruque, de telle façon qu'elle lui tomba sur les yeux. Un immense éclat de rire accueillit cette plaisanterie champêtre, Claude indigné s'en prit au premier qui lui tomba sous la main ; c'était un grand et solide gaillard qui, tout en riant aux éclats, empoigna mon Claude par sa veste, l'éleva en l'air, au milieu de tout le village assemblé. Claude gigotait comme un lapin qu'on tient suspendu par les oreilles et l'autre criait d'une voix terrible : " Eh ! l'homme à la perruque, saluez les gens, et montrez-leur comme vous êtes joli ! "

Nicole, une demi-heure après, était chez sa tante :

—Tante, lui disait-elle, avouez-le, quoi qu'il arrive, quand même mes parents et mes maîtres m'ordonneraient d'épouser ce garçon-là, je ne le pourrais pas !

—Mon enfant, une honnête fille n'a qu'une parole ; j'ai la tienne
Puis comme Nicole trépignait d'indignation :

—Allons ! allons ! prie et espère ! J'ai confiance que ta protectrice, notre jeune comtesse, te tirera d'embaras.

—Et moi, je n'en suis pas du tout. Du moment où ce Claude-là lui sera présenté par mes parents, elle l'acceptera. Ah ! que c'est donc bon d'être riche, quelquefois ! Si seulement au lieu de cinquante écus, j'en avais cinq cents ! Mais cinq cents écus ! quelle somme !... Ah ! que je suis malheureuse.

(A suivre)

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS

Louis Brazeau.—Denis Brophy.—A. Décarie. — Jos. Dussault. — Napo-
léon Beaudry.—Ch. Smalwood. — Charles Lajeunesse. — A. Godin, ép L.
Fafard.—Eléonore Savoie.—F. Craig.—Patrick Hayes.—Horace Peltier.
—L. Parizeau.—F. Grignon.—E. Bourget.—A. Payette, ép. Robichaud.—
F.-X. Bienvenue.—A. Lamarche.—O. Paille, ép. McClary.—C. Galarneau,
ép. Weber.—J.-B. Biron.

DE PROFUNDIS.

MAGASIN DU SACRÉ-CŒUR DESAULNIERS FRÈRE & CIE

(SUCCESSEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'ÉGLISE

VÊTEMENTS SACERDOTAUX ET VÂSES SACRÉS

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE
CHAPELETS, MÉDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR,
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la maille ou autrement sont remplies avec pon-
tualité et promptitude.
Les Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien
vouloir faire une visite à notre assortiment, qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTRÉAL.

PENTURES A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises
et dans un plus grand nombre d'édi-
fices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENÊTRES

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

MONTRES

Grand choix de MONTRES en OR
et ARGENT des plus célèbres ma-
nufactures Suisse et Américaine;
Bijoux de sa fabrique et de l'Étran-
ger, argenterie, lunettes et lorgnons
en or, argent, acier et nickel. Chape-

lets en pierres précieuses montés sur or et argent. Médailles en or.
(Sujet religieux). Chez,

NARCISSE BEAUDRY,
1580, rue NOTRE-DAME Montréal.



MEARS & STAINBANK

LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL

22 RUE ST-NICOLAS, Montreal

AGENTS AUSSI POUR

THE JONES BELL FOUNDRY CO.

TROY, NEW-YORK

WILLIAM BRITTON

PLOMBIER

Poseur d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL

COMMANDES EXÉCUTÉES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

JOS. CHS VAILLANCOURT
Menuisier & Charpentier

45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
et en peinture,

A BAS PRIX

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec
soin. Première qualité de drogues et matières
chimiques.

MAISON DE SANTE

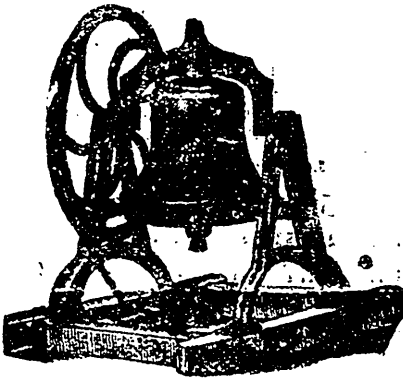
POUR LES

ALIÉNÉS ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRÈRES DE LA CHARITE.

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté de la dite église près Montréal, P. M.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR

Eglises Collèges et Convents

SEULES OU EN CARILLONS

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marché et de meilleure qualité que les cloches anglaises ou américaines.

Fournitures pour intérieur des églises.

Appareils de chauffage d'après les meilleurs systèmes.

E.CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

Les célèbres Vins du Canada, la Bière et le Porter Labatt de London, le Beurre de choix, sont les spécialités de la Maison

J.-B. RICHER

No 556, Rue Lagachetière

MONTREAL.



LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le troisième tirage mensuel aura lieu le

MERCREDI, 21 SEPT. 1887, A 2 H. P. M.

VALEUR DES LOTS :

\$ 60,000.00

PREMIÈRE SÉRIE

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....	de \$5,000	\$5,000
3 Immeubles.....	de 1,000	3,000
8 Pianos.....	de 400	3,200
12 Terrains à Montréal.....	de 300	3,600
26 Ameublements.....	de 200	5,200
50 de.....	de 100	5,000
100 Montres d'or.....	de 50	5,000
1.00 Montres d'argent.....	de 20	20,000

1,200 Lots valant 250,000

\$1.00 LE BILLET

DEUXIÈME SÉRIE

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....	de \$1,000	\$1,000
2 Immeubles.....	de 500	1,000
4 Voitures.....	de 250	1,000
50 Chaines d'or.....	de 40	2,000
500 Plateaux d'argent.....	de 10	5,000

557 Lots valant 810,000

25 cts LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, secrétaire.

Bureau : No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

— FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE. —

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; garantis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SCAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1678 RUE NOTRE-DAME, Montréal.